

Fiche 8

Charte Éthique du Football à 7

La Charte d'Éthique et de Déontologie du Football à 7 *Les 11 principes fondamentaux pour jouer et vivre ensemble*

La présente Charte est édictée dans le respect de l'article L 131-15-1 du code du sport et en conformité avec les principes définis par la Charte d'Éthique et de Déontologie du Sport Français du Comité National Olympique et Sportif Français.

La méconnaissance de la présente Charte peut donner lieu à l'engagement de poursuites disciplinaires et au prononcé d'une sanction disciplinaire.

Préambule

Le Football, parce qu'il est le sport le plus pratiqué en France et le plus médiatisé, se doit d'offrir, notamment aux jeunes, une image exemplaire car il doit rester une fête de l'humain et de la fraternité.

Pour ce faire, le monde du Football à 7 doit définir son Éthique et sa Déontologie, autrement dit les valeurs, règles morales et devoirs qui le régissent, afin que chacun puisse y trouver sa place et acquière le savoir vivre ensemble.

La présente Charte recense, dans cette optique, les principes fondamentaux régulateurs du Football à 7, tous dépendants les uns des autres, auxquels sont soumis aussi bien les acteurs et les partenaires du Football à 7, que ses instances. Certains font parfois l'objet d'exigences particulières en raison de leur qualité ou statut.

Les acteurs du Football à 7 sont toutes les personnes physiques et morales participant, à un titre ou à un autre, au Football à 7 : Joueurs, Educateurs ou Entraîneurs, Officiels, Dirigeants et Clubs.

Les partenaires du Football à 7, que sont les Spectateurs, Supporters et Agents Sportifs, sont également dépositaires de ces principes, et responsables, individuellement et collectivement, de leur défense et de leur mise en valeur.

En foi de quoi, chacun sera appelé, en tant qu'acteurs, partenaires ou instances du Football à 7, à adhérer à la Charte et à participer à sa promotion ainsi qu'à son respect en toutes circonstances. Par souci de simplification, c'est le genre masculin qui est utilisé, mais il va de soi que les deux sexes sont concernés.

1- Le Respect

Respect de soi même

Avant de respecter les autres et afin d'y parvenir, il faut se respecter soi-même en recherchant la confiance en soi, en ses capacités, en restant fidèle à ses convictions, en conservant sa liberté de choix et de pensée, sans nuire pour autant à celle des autres et, enfin, en protégeant son corps et son esprit.

Les acteurs du Football à 7 ne doivent pas adopter une attitude qui pourrait conduire à une perte de l'estime de soi. Ils ne sauraient non plus attenter à leur intégrité physique et morale en s'imposant un niveau d'exigence ou en s'infligeant des traitements et des rythmes d'entraînement que ni le corps, ni l'esprit ne peuvent supporter dans la durée.

Respect des règles

L'activité sportive implique l'élaboration de lois du jeu et de règlements sportifs ainsi que leur application afin que soient garanties l'égalité des chances et l'équité entre tous les participants.

Ces règles reflètent ainsi la ligne de conduite que chacun doit suivre pour que le jeu demeure un plaisir.

Leur respect induit nécessairement leur connaissance et leur compréhension, ce qui suppose un apprentissage.

L'Educateur ou l'Entraîneur doit enseigner les règles et, à cette occasion, mettre en avant leurs fondements, l'entraînement étant l'occasion idéale pour les appréhender.

Le Club doit assurer, de façon permanente auprès de tous ses membres, surtout auprès des jeunes, la connaissance et l'application des règles dans un souci aussi bien fonctionnel que pédagogique.

L'Arbitre joue également un rôle dans le cadre de l'apprentissage de ces règles quant à leur interprétation et leur application. Ainsi, il doit, autant que faire se peut, être pédagogue au contact des acteurs du jeu lors des rencontres.

Les instances du Football à 7 tiennent un rôle premier dans l'élaboration des règles par rapport aux besoins des acteurs du jeu et à la protection de leurs droits. Elles doivent par ailleurs user de leur pouvoir de sanction, de manière appropriée, lorsque ces règles sont méconnues.

Respect de l'Arbitre

L'Arbitre est le garant de l'application des règles. Il remplit une fonction indispensable en l'absence de laquelle il n'y aurait pas de jeu. Il est le directeur de jeu.

Comme tout être humain et donc tout pratiquant, il peut commettre des erreurs qui doivent être admises comme des aléas du jeu.

Respecter ses décisions est, dès lors, une condition indispensable au bon déroulement des rencontres et, plus largement, à la bonne image de la discipline auxquels chacun doit aspirer.

Pour être accepté comme tel, l'Arbitre doit avoir conscience qu'une attitude respectueuse et propice à l'échange facilite la compréhension de sa décision.

Les autres acteurs du Football à 7 doivent, pour leur part, s'astreindre à un devoir de réserve, ce qui implique de ne jamais contester ostensiblement les décisions de l'Arbitre et dénigrer sa performance en public.

L'Arbitre ne pourra enfin accroître son efficacité et acquérir une légitimité auprès des autres acteurs que s'il est accompagné par les instances du Football à 7 dans le cadre de son évolution et de son perfectionnement, par le biais notamment de formations et d'un suivi régulier.

Respect des adversaires et des autres

La compétition est une rencontre, même si on se rencontre pour s'opposer. On se retrouve en un même lieu, au même moment et on échange grâce à un langage commun : les Lois du jeu.

En conséquence, l'adversaire n'est pas l'ennemi, il est le partenaire indispensable au jeu et au dépassement de soi. Même si on joue contre lui, en fait on joue avec lui.

Le respect mutuel est donc la condition pour que la compétition soit source de plaisir, d'échanges et d'épanouissement.

Le joueur doit adopter un comportement courtois et respectueux à l'égard de ses adversaires, mais aussi de leurs supporters.

Le Capitaine de l'équipe doit inspirer ses coéquipiers à adopter un tel comportement et intervenir auprès d'eux si cela n'est pas le cas.

L'Educateur ou l'Entraîneur doit véhiculer des messages dignes et respectueux auprès des joueurs, dès le plus jeune âge.

Le Club recevant doit soigner l'accueil du Club visiteur et ne pas user du confort qu'il tirerait d'un match joué à domicile. A ce titre, le speaker ne peut, par ses commentaires, laisser transparaître, de façon inappropriée, son attachement à l'une ou l'autre des deux équipes qui s'affrontent.

Le Club visiteur doit, pour sa part, ne pas profiter de la situation pour adopter un comportement qu'il n'aurait pas chez lui.

Les Supporters apportent leur soutien et leurs encouragements à leur équipe, sans agressivité, ni insultes à l'égard de leurs homologues adverses, pour que chacun puisse apprécier le spectacle en toute sérénité.

2- La Loyauté et le Fair-play

Le Football à 7 est un jeu défini par des règles, sans lesquelles il n'est pas de compétition sincère et sur la base desquelles se construit le savoir-vivre ensemble.

Le respect absolu de ces règles est la condition de l'égalité des chances entre les compétiteurs et peut, seul, garantir que le résultat final se fonde uniquement sur la valeur sportive. Ce respect doit être recherché non seulement dans la lettre de la règle, mais aussi dans son esprit.

Comme ailleurs, la tricherie n'a pas sa place dans le sport. Outre le fait qu'elle fausse la sincérité d'un résultat sportif, elle contredit les buts de l'éducation et s'oppose au développement de la vie sociale.

Chacun doit accepter l'aléa sportif et admettre quand l'adversaire est meilleur que soi.

3- La Maîtrise de soi

Le Football à 7 est un engagement personnel, une volonté de dépassement de soi et une recherche d'excellence. L'ardeur combative et le désir de victoire peuvent inciter à des prises de risques dont la limite réside dans la préservation de l'intégrité physique de l'adversaire et le respect de son propre corps.

Cette passion du Football à 7 doit ainsi être maîtrisée pour ne pas donner lieu à des excès et transformer une valeur en conduite répréhensible.

Chaque acteur du Football à 7 doit être assuré de pouvoir jouer son rôle efficacement, sans être importuné par des comportements déviants, notamment des violences physiques (coups, blessures) ou psychologiques (menaces, intimidations) qui mettent en danger la santé ou l'équilibre psychique et vont à l'encontre de l'épanouissement de chacun.

Le jeu ne nécessite d'ailleurs aucun comportement violent, l'énergie des acteurs devant être canalisée dans l'effort physique, la concentration et l'encouragement.

4- L'Exemplarité

Par la pratique du Football, on se réalise dans le cadre d'un idéal sportif dont on est responsable. Il appartient à chacun d'être le porteur de cet idéal et de l'exprimer par son comportement, au bénéfice de l'image du Football et de l'image du sport en général.

Cette responsabilité n'est pas seulement celle du champion, mais celle de tous les pratiquants, les Educateurs et Entraîneurs, les Arbitres et les Dirigeants et, en définitive, de tous les passionnés du Football à 7. La valeur de l'exemple est considérable, dans un sens positif comme négatif.

Le développement des supports de communication et l'utilisation des réseaux sociaux, en raison de leur caractère public, poussent d'autant plus à l'exemplarité et supposent une vigilance accrue des acteurs du Football à 7.

Le joueur membre d'une équipe de France est l'expression de l'excellence. Qu'il le veuille ou non, il est l'exemple et son attitude rejaillit sur toute la pyramide sportive, au premier rang de laquelle se trouvent les jeunes. Il doit donc être exemplaire.

Le Capitaine représente l'image de son équipe auprès de l'Arbitre et de ses adversaires.

L'Educateur ou l'Entraîneur doit relayer cette exemplarité sur un terrain en cadrant ses joueurs, tout en ayant conscience que son comportement est leur premier exemple.

Les Dirigeants, notamment ceux qui sont les plus exposés aux médias, doivent être attentifs à leur comportement, à leur élocution et au choix des termes employés.

L'Arbitre ne peut faire respecter cette exemplarité s'il ne la respecte pas lui-même. Il se doit d'être, en tous points, exemplaire, non seulement au regard de l'image qu'il donne par son action au sein du Football à 7, mais aussi à l'extérieur.

L'attitude des Spectateurs et Supporters doit s'inscrire dans la convivialité et le bon état d'esprit.

L'Agent Sportif gère les intérêts de son mandant avec justice et équité, et veille à toujours assurer une situation juridique légale et transparente.

5- Le Football à 7 pour tous

Le Football à 7 réunit les hommes et les femmes, quels que soient leurs origines, leur niveau social, leurs opinions, leurs croyances.

Dans un monde où les inégalités sont de plus en plus criantes, il est école de solidarité, de tolérance et facteur de rapprochement humain, un formidable outil de promotion individuelle et d'intégration sociale.

Tout individu peut ainsi devenir un acteur du Football à 7 sans que l'on puisse lui opposer, de façon expresse ou tacite, un refus dû à sa situation sociale, son sexe, son âge, sa religion, ou son origine.

Il appartient aux instances de garantir qu'aucune atteinte ne puisse être portée à la dignité ou à l'intégrité d'une personne sur la base de ces mêmes considérations.

Le développement de la pratique féminine et la représentativité des femmes dans les instances dirigeantes, qui tend à la parité ou à tout le moins qui tient compte de la proportion de pratiquantes au sein des Clubs et de la Fédération, sont également primordiaux.

6- La Neutralité du Football à 7

Le Football à 7 ne tient nullement compte de considérations politiques, religieuses, idéologiques ou syndicales de ses acteurs. Par leur intégration au sein du monde du Football à 7, ceux-ci acceptent d'adhérer à ce principe et s'engagent à ne jamais utiliser le Football à 7 à ces fins-là, chacun devant faire preuve de tolérance à l'égard d'autrui.

Un terrain de foot7, un stade, un gymnase, ne sont pas des lieux d'expression politique ou religieuse. Ce sont des lieux de neutralité où doivent primer les valeurs du sport : l'égalité, la fraternité, l'impartialité, l'apprentissage du respect de l'arbitre, de soi-même et celui d'autrui. Il incombe aux instances d'assurer cette neutralité sur les lieux de pratique conformément au Statut de la FFF7.

7- Un Football à 7 juste et intègre

Les instances du Football à 7 s'engagent à édicter les règles garantissant l'équité et l'intégrité du Football à 7, à veiller à leur respect et à en sanctionner les manquements.

Cela s'applique notamment en matière de lutte contre toutes formes de corruption, de lutte contre le dopage, de contrôle financier des Clubs et des Agents Sportifs, et de paris sportifs.

8- Un Football à 7 impartial et indépendant

Chaque membre d'une instance (membre d'un organe de direction ou membre de commission) doit veiller à conserver son indépendance à l'égard de tiers, qui ne doivent pas être en mesure de lui dicter son comportement, ses choix ou ses décisions.

Toute situation pouvant donner lieu à un conflit d'intérêts doit être évitée. Il y a conflit d'intérêts lorsque les personnes ont des intérêts directs ou indirects susceptibles de les empêcher d'accomplir leurs obligations avec intégrité, indépendance et détermination.

A ce titre, les acteurs ne peuvent accepter ou offrir de cadeaux et autres bénéfices de/à des tiers, que s'ils ont une valeur symbolique ou insignifiante, et, en tout état de cause, si le but n'est pas d'obtenir ou de conserver quelque avantage.

De tels actes sont interdits, qu'ils soient effectués directement ou indirectement par le biais ou avec le concours d'intermédiaires ou de tiers, et chaque acteur doit s'abstenir de tout comportement pouvant laisser supposer leur existence.

9- La Formation des acteurs pour un Football à 7 évolutif

Les instances favorisent l'amélioration des aptitudes et des compétences de tous les acteurs du Football à 7, y compris dans le cadre d'une recherche collective de progression et de performance.

Le joueur, devenu joueur de haut-niveau, doit se former pendant toute sa carrière pour réussir sa reconversion.

L'Educateur ou l'Entraîneur doit pouvoir continuer à former efficacement les joueurs, en particulier les plus jeunes, et leur faciliter l'accès aux formations qu'ils peuvent suivre.

Le Dirigeant doit s'assurer d'évoluer en conformité avec l'environnement du Football à 7 et de ses règles.

L'Arbitre doit en permanence se former aux règles, en constante évolution, pour être en mesure de les appliquer correctement.

10- Une pratique éco-responsable du Football à 7

Il est essentiel que chaque acteur ait conscience et sache mesurer l'impact du Football à 7 sur l'environnement, afin de prendre les mesures adéquates pour contribuer à sa préservation dans une perspective durable.

Chacun doit donc adapter sa pratique sportive afin que le plaisir, que celle-ci procure, demeure intact au fil des saisons sportives. Un des premiers gestes éco-responsables est de veiller à respecter la propreté des installations sportives (vestiaires, tribunes...).

Les instances contribuent, pour leur part, au développement et à la promotion d'une pratique du Football à 7 « éco-responsable » en valorisant l'action des acteurs en faveur du développement durable.

La « sobriété énergétique » doit être au centre des préoccupations liées à l'organisation des structures et des calendriers des compétitions en vue de réduire la consommation d'énergie. Cela implique notamment d'améliorer l'exploitation des infrastructures, de promouvoir des modes de transports éco-responsables, et d'avoir une politique d'achats prenant en compte les principes de développement durable.

11- Un Football à 7 solidaire

L'esprit d'équipe est une composante essentielle du Football à 7.

Son impact économique et territorial, notamment en matière d'emplois, est indéniable et en fait un vecteur de socialisation.

L'aide et le soutien qu'il apporte dans le cadre d'actions caritatives, sociales et citoyennes en est également une parfaite illustration.

C'est, par ailleurs, ce même état d'esprit qui anime la coexistence des deux mondes du Football à 7, celui des Amateurs et celui des Professionnels.

Leur interdépendance est une réalité que les instances se doivent de préserver pour que l'un puisse s'appuyer sur l'autre, que l'un donne à l'autre et inversement, et que tous deux en sortent toujours grandis.

I - Charte Éthique du Football à 7

Préambule

Le Football, parce qu'il est le sport le plus pratiqué en France et le plus médiatisé, se doit d'offrir, notamment aux jeunes, une image exemplaire car le sport doit rester une fête de l'humain et de la fraternité.

- Retrouver l'esprit sportif :

Le sport est porteur de hautes valeurs morales qui en font un moyen d'éducation exceptionnel et un facteur irremplaçable d'épanouissement de la personne, d'intégration sociale et de promotion de l'homme.

L'esprit sportif, c'est aussi le respect des valeurs humaines qui doivent prévaloir en tout état de cause sur les enjeux de la compétition, enjeux économiques compris.

Ces valeurs sont :

- L'effort :

Le sport est d'abord un engagement personnel et une volonté de dépassement de soi, et une recherche d'excellence. La discipline physique est son exigence. L'ardeur combative et la volonté de vaincre en découlent, mais ne seront vertueuses qu'alliées à la maîtrise de soi et au respect de l'autre.

- La loyauté :

Le sport est un jeu défini par des règles, sans lesquelles il n'est pas de compétition sincère. Le respect absolu de la règle est la condition de l'égalité des chances entre les compétiteurs et peut, seul, garantir qu'à l'arrivée, le résultat se fonde uniquement sur la valeur. Le respect de la règle doit être recherché non seulement dans sa lettre, mais aussi dans son esprit : c'est la "déontologie" du sportif.

- Le respect :

Le sport est respect des autres, comme il est respect de soi-même et de son corps. Le joueur qui frappe un adversaire se frappe en réalité lui-même. Le sport n'est pas la guerre et l'adversaire n'est pas l'ennemi.

Le respect mutuel est la condition pour que la compétition élève l'homme, qu'il soit acteur ou spectateur, dans sa dignité, plutôt qu'elle ne révèle ses plus bas instincts. Avoir l'esprit sportif, c'est essayer non seulement d'être un bon joueur, mais surtout un beau joueur, respectueux de la règle, de l'arbitre, de l'adversaire et des partenaires, modeste dans la victoire et sans rancœur dans la défaite.

- La fête :

Le spectacle sportif est aussi une fête collective. La joie d'être ensemble, le sentiment d'appartenir à une même collectivité, les émotions partagées sont source d'une vraie jubilation. Il serait d'autant plus dommage de gâcher la fête par des comportements déplacés.

- La fraternité :

Le sport unit les hommes dans l'effort, quelles que soient leurs origines, leur niveau social, leurs opinions ou leurs croyances. Il est école de tolérance, de solidarité, et facteur de rapprochement humain. Il est aussi, dans un monde où les inégalités sont de plus en plus criantes, un formidable outil de promotion individuelle et d'intégration sociale.

- La solidarité :

L'esprit d'équipe est une composante essentielle de l'esprit sportif. La recherche des performances individuelles doit parfois s'effacer devant l'intérêt collectif. La générosité, l'abnégation, la compréhension mutuelle, l'humilité même, sont aussi vertueuses que la volonté de vaincre. Le sport est aussi école de solidarité.

Vers une charte éthique du football à 7

Toutes les personnes participantes, à un titre ou à un autre, au football à 7, joueur débutant ou confirmé, entraîneur, arbitre, éducateur, dirigeant, parent, supporter, spectateur, agent de joueurs, sponsor, journaliste spécialisé, sont dépositaires des valeurs dont il est porteur, et responsables, individuellement et collectivement, de leur défense et de leur mise en valeur. En foi de quoi, chacun sera appelé à adhérer à la charte ci-après et à participer à sa promotion en toutes circonstances.

1. Respecter les règles

L'activité sportive implique l'élaboration de lois du jeu et de règlements sportifs ainsi que leur application.

L'égalité des chances étant l'essence même du sport, l'ensemble de ces lois et de ces règlements définit les conditions du jeu et de la performance.

Établi par les sportifs eux-mêmes au sein d'une institution autonome, la FFF7, cet ensemble résulte d'une construction collective.

La règle est ainsi le reflet de l'usage de la liberté du sportif. Elle est en évolution permanente car le sport est création. Elle tient compte d'une morale du sport qui fait que le sport est sport, car le sport est culture à part entière. Elle est faite par le sportif, pour le sportif, car le sport est humaniste.

Recommandations / obligations

- Connaître les règlements et s'y conformer est l'une des tâches fondamentales de l'éducateur
- L'enseignement de la règle doit mettre en valeur ses raisons, notamment pendant l'entraînement ;
- Le dirigeant tient un rôle premier dans la codification de la règle par rapport aux besoins des pratiquants et pour la protection de leurs droits (santé, sécurité, équité sportive, intérêts...) ainsi que dans le respect de ladite règle. Il est élu pour cela ;
- Les clubs doivent assurer de façon permanente auprès de tous leurs membres, surtout auprès des jeunes, la connaissance et l'application des règlements dans un souci aussi bien fonctionnel que pédagogique.

Comportements répréhensibles

- Manquements aux règlements et tous contournements de l'esprit du jeu.

2. Respecter l'arbitre

L'arbitre est le garant de l'application de la règle. Il remplit une fonction indispensable en l'absence de laquelle il n'y aurait pas de jeu. Il est le directeur de jeu.

Comme tout être humain, il peut commettre des erreurs, tout comme le pratiquant, erreurs d'appréciation qui doivent être admises comme des aléas du jeu.

Il peut être fait appel de ses décisions, mais dans le strict respect de la procédure prévue à cet effet par les règlements.

Recommandations / obligations

- Obligation de formation et de recyclage pour tous les arbitres. La mise en œuvre de ces actions doit être assurée par les responsables fédéraux de l'arbitrage, à partir des analyses de la saison et de ses incidents et dans un souci permanent de perfectionnement ;
- Obligation de protection de l'arbitre contre d'éventuelles agressions ;
- A l'entraînement, mettre chaque pratiquant dans la situation de l'arbitre permet un meilleur apprentissage des règles du jeu et une meilleure compréhension du rôle de celui-ci ;
- Prendre des dispositions pour faciliter la compréhension de la décision de l'arbitre, y compris dans les commentaires d'après match ;

- L'arbitre sera d'autant mieux respecté que les procédures de contrôle de l'arbitrage fonctionneront efficacement.

Comportements répréhensibles

- Toute contestation qui ne s'exprime pas dans le cadre de la procédure : protestation ostentatoire, allusions pernicieuses, fausses allégations... ;
- Tout manquement au devoir de réserve dans les déclarations publiques.

3. Respecter ses adversaires

La compétition est une rencontre, même si on se rencontre pour s'opposer. On se retrouve en même lieu, au même moment et on échange grâce à un langage commun : les lois du jeu. En conséquence, l'adversaire n'est pas l'ennemi, il est le partenaire indispensable. Même si on joue contre lui, en fait on joue avec lui.

On joue pour gagner, mais on doit se rappeler que la victoire est éphémère, voire dérisoire au regard de la poignée de mains, de l'échange des maillots, du pot d'après-match. Adversaires, partenaires et officiels remplissent tous une fonction indispensable au déroulement de la compétition.

Recommandations / obligations

- Insister sur le rôle des capitaines, des entraîneurs et éducateurs, des arbitres, des dirigeants et du public dans cet effort de respect mutuel ;
- Instituer des protocoles de rencontres sportives exprimant, par la courtoisie, la reconnaissance du rôle de chacun ;
- Affirmer le rôle de tout officiel intervenant à l'intérieur de l'aire de jeu et qui participe à l'incitation au respect ;
- Tout en exerçant librement son droit de critique, la presse doit veiller à ne pas atteindre l'homme ou le citoyen derrière l'arbitre, l'officiel, le dirigeant, l'éducateur sportif ou l'athlète.

Comportements répréhensibles

- Toute attitude incorrecte ou de refus de courtoisie ;
- Tout manquement d'un officiel à ses fonctions, car son devoir premier réside justement dans sa vigilance par rapport au respect de chacun pour les autres, sans lequel la compétition ne peut se dérouler valablement.

4. Bannir la violence et la tricherie

Les activités physiques et sportives constituent un facteur important d'équilibre, de santé, d'épanouissement de chacun. Elles sont un élément fondamental de l'éducation, de la culture et de la vie sociale.

Les violences physiques (coups, blessures,) ou psychologiques (menaces, intimidations) mettent en danger la santé ou l'équilibre psychique et vont à l'encontre de l'épanouissement de chacun.

La tricherie introduit une rupture dans l'égalité des chances.

Violences et tricheries contredisent les buts de l'éducation, sont une négation de la culture et s'opposent au développement de la vie sociale.

Recommandations / obligations

- Tous les acteurs du sport doivent considérer comme une obligation le refus de toute forme de violence et de tricherie : organisateurs, dirigeants, éducateurs, sportifs, présentateurs ou animateurs de rencontre, sponsors ... ;
- Les médias doivent avoir le courage de dénoncer, s'il le faut, l'attitude d'un public partisan et/ou chauvin, incitant à des actes de violence ou y conduisant.

Comportements répréhensibles

- Le surentraînement, les systèmes de compétition trop lourds ou inadaptés sont aussi des violences. Auprès des jeunes, ils constituent une faute éducative grave ;
- Toute agression verbale ou physique, sur quelque personne ou groupe de personnes que ce soit ;
- Toute provocation, toute incitation à la violence, sous quelque forme que ce soit ;
- Toute discrimination (par rapport au sexe, aux apparences ou capacités physiques, à la condition sociale, aux opinions religieuses et politiques), tout comportement raciste ou xénophobe ;
- Toute manœuvre pour obtenir un avantage en détournant ou en contournant la règle est condamnable : fausse déclaration, usage de faux, sabotage, corruption... ;
- Toute atteinte aux biens d'autrui et de la collectivité (vol, effraction, vandalisme, détournement de fonds, escroquerie) ;
- Le dopage est systématiquement une tricherie et une violence contre soi, dont les conséquences physiologiques sont imprévisibles à long terme. Il en est de même pour l'instigation au dopage qui constitue, de plus, un délit pénalement réprimé.

5. Être maître de soi

Le sport est passion et émotion. Mais cette passion, induisant un dépassement de soi et une générosité, doit être contrôlée :

- Par l'éducation individuelle du comportement ;
- Par l'organisation d'un environnement participatif et clairvoyant.

L'émotion relève d'un imaginaire qui ne doit pas pour autant faire oublier le réel. Le sport doit rester le sport, quelles que soient les dimensions médiatiques et économiques atteintes.

Le sport est recherche d'excellence. Si, parfois, le désir de victoire et l'envie de dépassement de soi peuvent inciter à des prises de risques jusqu'à la "liberté d'excès" affirmée par Pierre de Coubertin, ni l'intégrité physique de l'adversaire, ni le respect de son propre corps ne doivent en souffrir.

S'il est légitime d'encourager ses propres couleurs, il faut se souvenir que celles des autres sont tout autant respectables.

Recommandations / obligations

- Affirmer le rôle des éducateurs (notamment envers les plus jeunes) ainsi que de tous ceux qui transmettent ou retransmettent le message sportif ;
- Importance du rôle des officiels pour éviter tout débordement. Respecter les formes de compétitions adaptées aux jeunes ;
- Nécessaire prise en compte de l'avis des médecins pour ce qui concerne les capacités (en fonction des âges et des niveaux) et lieux de pratique ;
- Les journalistes sportifs doivent avoir conscience de leur influence. Ils doivent mesurer leurs propos et commentaires, dans le respect de leur déontologie professionnelle.

Comportements répréhensibles

- Tout comportement agressif, toute incitation aux débordements ;
- Toute pression due à des critères autres que sportifs.

6. Être loyal et fair-play

Le respect de la règle passe par la lettre mais aussi par l'esprit. Il est impossible de tout codifier, même si la codification est nécessaire pour sanctionner les comportements déviants. L'exercice de la loyauté et du fair-play permet d'éviter de trop codifier, d'élaborer trop de règles qui sont le plus souvent des interdits et qui, de ce fait, peuvent devenir des contraintes. L'esprit du sport n'est pas l'affaire des autres, mais de chacun.

La valeur fondamentale du sport réside dans sa sociabilité, dans la volonté de vivre ensemble. Cette sociabilité est construite par les sportifs eux-mêmes au sein d'une institution associative, ce qui fait que le sport est une école de citoyenneté. Ainsi ne peut-on attendre des autres que ce que l'on est prêt à donner soi-même : il n'y a pas de vie sociale sans loyauté.

Si on possède l'esprit sportif, on doit en faire preuve en tous lieux et toutes circonstances.

Recommandations / obligations

- L'introduction à l'esprit sportif doit prendre place dans tous les programmes de formation ;
- Il convient, en conséquence, de récompenser les comportements relevant du fair-play.

Comportements répréhensibles

- Toute manœuvre, même si elle n'est pas explicitement contre la règle, mettant en danger la santé, la sécurité, l'équilibre des autres ;
- Tout procédé tendant à rechercher un avantage en faisant condamner indûment l'autre ou à rompre l'égalité des chances ;
- Toute manœuvre dilatoire faite pour contourner la règle.

7. Montrer l'exemple

Personne n'est obligé de faire du sport. On en fait parce qu'on le veut bien, parce qu'on y éprouve du plaisir ou qu'on y recherche son épanouissement. Par cette pratique, on se réalise dans le cadre d'un idéal sportif dont on est responsable. Il appartient à chacun d'être le porteur de cet idéal et de l'exprimer par son comportement, au bénéfice de l'image du football et de l'image du sport en général.

La générosité s'exprime dans l'effort, dans la volonté de dépassement de soi. Elle s'exprime aussi par rapport aux autres dans son attitude, dans son engagement.

A quoi servirait-il d'être généreux si on n'est pas tolérant ? Sa propre vérité n'est pas forcément meilleure que celle de l'autre. La liberté s'exprime par la diversité.

La générosité s'exprime aussi par le désintéressement et le refus de tout cumul d'activités incompatible avec la déontologie.

Recommandations / obligations

- Le champion est l'expression de l'excellence. Qu'il le veuille ou non, il est l'exemple et son attitude rejaillit sur toute la pyramide sportive. Il doit donc être exemplaire ;
- Les officiels, quelle que soit leur fonction, ne peuvent faire respecter cette exemplarité s'ils ne la respectent pas eux-mêmes ;
- Ils se doivent d'être en tous points exemplaires, non seulement au regard de l'image qu'ils donnent par leur action au sein du football, mais aussi à l'extérieur ;
- Les sanctions qui leur sont appliquées peuvent, en conséquence, être plus lourdes et porter sur l'interdiction d'exercer des fonctions officielles.

Comportements répréhensibles

- Tout comportement portant atteinte à l'image du football à 7 ou à sa fonction dans la société ;
- Toute intolérance.